

APPENDICE 1603.D.1 - ALENA



4 7 104566 120164

PROFESSION

ÉTUDES MINIMALES REQUISES ET AUTRES TITRES ACCEPTÉS

DIVERS :

Adjoint de recherche

(attaché à un établissement d'enseignement postsecondaire)

Baccalauréat ou licenciatura

Analyste de systèmes informatiques

Baccalauréat ou licenciatura; ou diplôme ou certificat d'études postsecondaires et trois années d'expérience

Architecte

Baccalauréat ou licenciatura; ou permis d'un État ou d'une province

Architecte paysagiste

Baccalauréat ou licenciatura

Arpenteur-géomètre

Baccalauréat ou licenciatura; ou permis d'un État, d'une province ou d'un gouvernement fédéral

Avocat

(y compris les notaires dans la province de Québec)

LL.B., J.D., LL.L., B.C.L. ou licenciatura (cinq ans); ou membre du barreau d'un État ou d'une province

Bibliothécaire

M.L.S., ou B.L.S. (pour lequel un autre baccalauréat ou une autre licenciatura constituait une condition préalable)

Concepteur d'intérieur

Baccalauréat ou licenciatura; ou diplôme ou certificat d'études postsecondaires et trois années d'expérience

Concepteur graphique

Baccalauréat ou licenciatura; ou diplôme ou certificat d'études postsecondaires et trois années d'expérience

Concepteur industriel

Baccalauréat ou licenciatura; ou diplôme ou certificat d'études postsecondaires et trois années d'expérience

Consultant en gestion

Baccalauréat ou licenciatura; ou expérience professionnelle équivalente établie par une déclaration ou une attestation professionnelle justifiant d'une expérience de cinq années en tant que consultant en gestion, ou cinq années d'expérience dans une spécialité apparentée à la consultation en gestion

Directeur d'hôtel

Baccalauréat ou licenciatura en gestion d'hôtel ou de restaurant; ou diplôme ou certificat d'études postsecondaires en gestion d'hôtel ou de restaurant et trois années d'expérience en gestion d'hôtel ou de restaurant

Économiste

Baccalauréat ou licenciatura

Expert-comptable

Baccalauréat ou licenciatura; ou C.P.A., C.A., C.G.A. ou C.M.A.

Expert en sinistres causés par des catastrophes

(expert en sinistres au service d'une compagnie d'assurances située sur le territoire d'une Partie, ou expert en sinistres indépendant)

Baccalauréat ou licenciatura, et formation requise dans les secteurs pertinents du règlement des déclarations de sinistres faisant suite à des catastrophes naturelles; ou au moins trois années d'expérience du règlement des déclarations de sinistres et formation requise dans les secteurs pertinents du règlement des déclarations de sinistres faisant suite à des catastrophes naturelles